

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 11 janvier 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi onze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

**Nombre de conseillers : en exercice : 15 ; présents : 10 ; votants : 13 ;**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE et Agnès SIMOND.

**Absents :** Marietta DE WEERT et Vincent PELLETIER

**Procuration :** Eric COUDRON à Anne CHOUVET, Séverine QUICHOT à Jean-Marc POULLILIAN, Anne-Laure DUPASQUIER à Nicolas DUBOIS

**Secrétaire de séance :** Joseph DEVEVEY

**Objet :** Demande d'intervention financière – Enveloppe solidarité – Fuite d'eau : réservoir du hameau du Coin

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire explique que des fuites importantes sont apparues sur la vanne de vidange et la colonne de trop plein du réservoir du Coin, qui ont eu pour conséquences de dégrader la route Départementale située en contrebas. Aussi, il a été procédé au remplacement immédiat de ces équipements afin de faire cesser ces désordres au plus vite.

Le montant des travaux s'élève à 1 870,00 € HT soit 2 244,00 € TTC.

Le plan de financement espéré est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Remplacement des équipements défectueux (vanne de vidange et colonne de trop plein)	1 870,00 €	Département des Hautes-Alpes	30 %	561,00 €
		Autofinancement : Commune d'Eygliers	70 %	1 309,00 €
<b>Montant total HT</b>	<b>1 870,00 €</b>	<b>Montant total HT</b>		<b>1 870,00 €</b>
TVA 20 %	374,00 €	TVA 20 %		374,00 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>2 244,00 €</b>	<b>Montant total TTC</b>		<b>2 244,00 €</b>

La commune d'Eygliers sollicite une intervention financière du Département à hauteur de 30 % du coût des travaux au titre de son enveloppe solidarité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Vote :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Sollicite** les subventions les plus élevées possibles auprès du Département des Hautes-Alpes comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération ;

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

**Anne CHOUVET**

